

# COMPTE RENDU

# **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 8 janvier 2018 à 18 h 30, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président.

#### Nombre membres du <u>bureau</u>:

• en exercice: 19 présents : 16 votants: 16

Date de convocation : 2 Janvier 2018

Président	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
1ère Vice-Présidente	Madame PENNEQUIN Elisabeth	1er membre	V <del></del> -
2ème Vice-Président	Monsieur MONCHET Francis	2ème membre	Monsieur BERTHAULT Jean-Louis
3ème Vice-Président	Monsieur MARINIER Jean-François	3ème membre	Monsieur CHARLUTEAU Daniel
4ème Vice-Président		4ème membre	
5ème Vice-Présidente	Madame DELORD Martine	5ème membre	Monsieur MARTELLIERE Eric
6ère Vice-Président	Monsieur PAOLETTI Jacques	6ème membre	Monsieur GAUTRY François
7ème Vice-Président	Monsieur CHARBONNIER François	7ème membre	Monsieur GOUTX Alain

8ème membre

9ème membre

10ème membre

Madame CHARLES Françoise

Monsieur SINSON Daniel

Monsieur LANGLAIS Pierre

Etaient absents excusés: Monsieur SAUQUET Claude - Monsieur CHARRET Bernard - Monsieur ALMYR Jean-Claude -

Madame COLONNA Anne-Marie

Suite à la proposition de la Région Centre de Val de Loire de participer financièrement à l'arasement de certains barrages sur le lit du Cher, la Communauté de Communes soucieuse du développement touristique sur la Vallée du Cher a souhaité qu'un point technique soit fait avec l'Etablissement Public Loire. Dans ce cadre, Monsieur Thierry MAFFRE, Chargé de mission sur la continuité écologique au sein du Service Aménagement et Gestion des Eaux de l'Etablissement public Loire, est venu présenter en bureau les différentes solutions permettant la restauration de la continuité écologique sur le Cher aval et tout particulièrement sur les ouvrages de Saint-Aignan et leurs coûts respectifs. Ci-annexé PowerPoint correspondant. A l'issue de cette intervention, il a été décidé que l'Etablissement Public Loire organisera prochainement une dernière réunion avec la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, la Communauté Val de Cher-Controis et l'Agence de l'Eau, sur l'avenir de ces ouvrages et sur les conséquences environnementales et touristiques que cela implique.

Le bureau a délibéré ensuite sur les dossiers suivants :

Etaient présents :

8ème Vice-Présidente

### Développement Economique

# 1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZH N°56 SITUEE AU LIEU-DIT « LA GROSSE BORNE » A MEHERS

Le Président expose au Bureau communautaire que la parcelle cadastrée section ZH n°56, d'une superficie de 3 263 m2 appartenant à Monsieur Gérard LEVEQUE (usufruitier), Madame Christiane HUGUET née LEVEQUE (nue-propriétaire), Monsieur Jean-Pierre LEVEQUE (nu-propriétaire) et Monsieur Alain LEVEQUE (nupropriétaire), située au lieu-dit « La Grosse Borne » à Méhers est proposée à la vente au prix de 3 263 euros. Afin de poursuivre le développement économique du territoire, il propose au Bureau son acquisition afin d'accroître la réserve foncière de la Communauté et permettre l'implantation d'un site de panneaux photovoltaïques.

- Vu l'avis du Service des domaines en date du 4 avril 2017 ;
- Vu la promesse de vente recueillie par la SAFER du Centre, au nom et pour le compte de la Communauté de communes Val-de-Cher Controis, en date du 15 mars 2017;
- Considérant la nécessité de poursuivre le développement économique du territoire ;

Le bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH n°56 d'une superficie de 3 263 m² appartenant à Monsieur Gérard LEVEQUE (usufruitier) domicilié Les Beaux Frères 36600 VILLENTROIS, Madame Christiane HUGUET née LEVEQUE (nue-propriétaire) domiciliée 26 rue des Oiseaux 77176 SAVIGNY LE TEMPLE, Monsieur Jean-Pierre LEVEQUE (nu-propriétaire) domicilié 36 route de Saint Genou – Les Vignes des justices 36500 BUZANCAIS et Monsieur Alain LEVEQUE (nu-propriétaire) domicilié rue de l'Abbé Grégoire 77176 SAVIGNY LE TEMPLE, et située au lieu-dit « La Grosse Borne » à Méhers moyennant le prix de 3 263 euros. Monsieur le Président ou son représentant ou à tout clerc de l'office notarial de Maître LANGLAIS Charles Alexandre, sis 5 Rue de l'Eglise 36600 VIC-SUR-NAHON, à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à cette affaire

La présente délibération annule et remplace la délibération ayant le même objet en date du 24 avril 2017 et reçue en préfecture de Loir-et-Cher le 25 avril 2017.

# Aménagement de l'espace

# 2. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C N°899 SISE AU LIEU-DIT « LA GRANGE ROUGE » A MONTRICHARD VAL DE CHER (SECTEUR BOURRE)

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu le 7 décembre 2017 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section C n°899 sise au lieu-dit «La Grange Rouge» à Montrichard Val de Cher (secteur Bourré), d'une superficie de 1 273 m2 appartenant à Monsieur Hubert BOISBOURDIN, domicilié 14 rue de Pierrefitte à Pouillé (41110), au prix de 6 000 € TTC (frais acte en sus)

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L211-2,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 délégant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2017 délégant le droit de préemption urbain aux communes disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols) et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,
- Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 décembre 2017 et enregistrée sous le n°041.151.17. U0006 concernant la vente de la parcelle cadastrée section C n°899 sise au lieu-dit « La Grange Rouge » à Montrichard Val de Cher (secteur Bourré) et située en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle, Le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section C n°899 sise au lieu-dit « La Grande Rouge » à Montrichard Val de Cher (secteur Bourré) d'une superficie de 1 273 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Hubert BOISBOURDIN. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

### Affaires diverses

Après avoir délibéré dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, le bureau a émis un avis sur les deux dossiers suivants portés à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 16 Janvier 2018.

1. MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DU NOMBRE DE MEMBRES DE BUREAU Suite à la démission le 26 octobre 2017, de Monsieur Jean-Marie JANSSENS, 10ème Vice-Président de la Communauté, de son mandat au sein du Conseil municipal de Montrichard Val de Cher mettant fin, de plein droit, à son mandat de Conseiller communautaire et de Vice-président de la Communauté de communes, le Conseil a lors de la séance communautaire du 15 décembre 2017 décidé de fixer à 9 le nombre Vice-présidents au lieu de 10 et à 10 le nombre de membres supplémentaires appelés à siéger au sein du bureau au lieu de 9. La délégation des aires d'accueils des gens des voyages n'a pas été confiée à un autre Vice-Président et depuis la démission de Monsieur Jean-Marie JANSSENS, Monsieur le Président en assume la pleine gestion. Il s'est engagé lors de ce Conseil à le faire pendant une période transitoire. En date du 27 décembre 2017, par lettre recommandée, Monsieur Philippe SARTORI, 9ème Vice-Président en charge du développement touristique et de la politique de loisirs a présenté à Monsieur le Président, sa démission, à compter du 1er janvier 2018, de son poste et ce en raison de son élection comme Président de l'Agence Départementale du Tourisme. Le bureau se prononce favorablement à son remplacement mais également à la réouverture d'un poste de 10ème Vice-Président afin de restructurer correctement la répartition des délégations du Président à ses Vice-Présidents. Dans un souci d'équité, le Président souhaite créer des postes de 9ème et de 10ème Vice-Présidents qui permettront un équilibre dans la représentation des différents secteurs géographiques du territoire. Les élus communautaires devront donc se prononcer à ce sujet au prochain Conseil communautaire fixé le 16 janvier 2018 à 18 h 30, salle des fêtes de Chémery.

### 2. COMMISSION AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le bureau entérine la candidature de Madame Karine MICHOT, élue communautaire et maire de la Commune de Feings au sein de la Commission Aire d'accueil des gens du voyage. Il conviendra désormais au Conseil de procéder à son élection au sein cette Commission thématique lors de la prochaine séance communautaire.

> La séance est levée à 20 h 00 Contres, le 11 septembre 2017 munauté de Com de-Cher-Control

Le Président

Jean-Luc BRAULT



ZI des Barreliers 15A rue des Entrepreneurs